

Habilitation des correcteurs et des examinateurs du DELF

Les participants pourront passer une évaluation au cours du stage afin d'être habilités en tant que correcteurs et examinateurs DELF.

Les **examineurs habilités avant 2007** doivent **impérativement** renouveler leur habilitation pour pouvoir être convoqués à partir de la session d'examens de mai 2012. Un programme de formation adapté leur sera proposé.

La formation se déroulera en trois temps pour chaque niveau :

1. une séance "savoir et savoir faire" qui a pour but de familiariser les participants avec le cadre conceptuel, de faire le point sur les descripteurs du CECR et de les initier aux modalités d'évaluation des différents types d'épreuves écrites et orales du DELF
2. une séance "atelier" qui permettra à chaque stagiaire d'évaluer des productions écrites et orales par niveau
3. une mise en situation de correcteurs d'épreuve. Les habilitations seront validées selon les résultats obtenus lors de cette épreuve.

Formations animées par **Evelyne LOYEAU** et **Christiane MICHALAKOU**, formatrices IFT, **habilitées par le CIEP**

Nombre de participants limité à 25 personnes

**Pour vous inscrire, merci de remplir
le bulletin d'inscription et de le retourner
à l'Institut Français de Thessalonique.**

**Pour tout renseignement, contactez
Efi Tzimoragka au 2310 821 231 (124)**

Stages de formation des correcteurs – examinateurs du DELF

Février 2012

Calendrier

Stage	Remarques	Dates - heures	Formateurs	Dates d'inscription	Tarif
Delf initiation	Nouveaux examineurs	Samedi 18 février 9h00 – 13h30 (CECR + A1) 16h – 20h30 (A2) Dimanche 19 février 9h – 13h30 (B1) 15h00 – 19h30 (B2)	Christiane Michalakou Evelyne Loyeau	10 janvier – 27 janvier	100€
Delf Renouvellement des habilitations Groupe 1	Examineurs Habilités avant 2007 Ordre de priorité	Jeudi 23 février 9h30 – 14h00 (A1 – A2) Vendredi 24 février 10h00 – 14h30 (B1 – B2)	Christiane Michalakou Evelyne Loyeau	10 janvier – 27 janvier	50 €
Delf Renouvellement des habilitations Groupe 2	Examineurs Habilités avant 2007 Ordre de priorité	Samedi 3 mars 16h00 – 20h30 (A1 – A2) Dimanche 4 mars 10h00 – 14h30 (B1 – B2)	Christiane Michalakou Evelyne Loyeau	10 janvier – 27 janvier	50 €

Modalités d'habilitation des examinateurs et correcteurs du DELF

Pré-requis

Professeurs de nationalité française ou originaires d'un pays où le français est langue nationale :

- Etre titulaire d'une Licence de Lettres (Lettres Modernes ou Classiques, L.E.A.) ou de Français Langue Etrangère.

Professeurs de nationalité hellénique :

- Etre titulaire du Diplôme de Langue et Littérature Françaises des Universités d'Athènes et de Thessalonique, ou d'un diplôme universitaire équivalent.

Une expérience d'examineur et/ou de correcteur dans la formule actuelle du DELF/DALF sera appréciée.

Inscription

Lors de l'inscription, vous êtes priés de nous joindre une photocopie de votre diplôme ainsi qu'une attestation d'expérience professionnelle. Les personnes qui n'ont pas d'attestation d'expérience professionnelle, devront obligatoirement passer un entretien.

Jury

Le jury sera composé de représentants de l'Ambassade de France en Grèce et de responsables des Instituts Français d'Athènes et de Thessalonique.

Modalités générales d'inscription

Conditions de règlement

L'inscription à un ou plusieurs stages ne sera validée qu'à réception du bulletin d'inscription accompagné du titre de paiement entre le 10 et le 27 janvier 2012.

Le règlement peut s'effectuer à l'IFT, par virement bancaire ou mandat postal.

En cas de virement bancaire ou de mandat postal, précisez sur le virement votre nom et l'intitulé du stage.

Envoyez la photocopie du virement avec le bulletin d'inscription par fax ou par voie postale à l'attention d'Efi Tzimiragka ou par courriel à examens@ift.gr

Coordonnées bancaires
Piraeus Bank SA
Titulaire du compte : Institut français
52 2800 3059 471

Désistement et abandon

Toute annulation de la part du stagiaire devra être signalée par écrit : lettre, télécopie ou courriel

Sauf cas de force majeure, tout dédit entraînera un remboursement qui sera effectué selon les conditions suivantes :

- Une semaine avant le début du stage, il sera remboursé 50% des droits d'inscription versés
- Moins d'une semaine avant le début du stage, aucun remboursement ne sera consenti.

Annulation du stage

L'Institut français de Thessalonique se réserve le droit de modifier, ou d'annuler le cas échéant, tout ou partie de ses stages pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Dans ce cas, le montant des droits d'inscription versés serait intégralement remboursé.

Certificat de stage

A l'issue de chaque stage, un certificat sera délivré aux participants ayant suivi la totalité du stage ; dans le cas d'une participation partielle, aucun certificat ne sera délivré.

**Pour tout renseignement et inscription,
contactez Efi Tzimiragka au 2310 821 231 (124)
ou envoyez-lui un courriel à l'adresse suivante
examens@ift.gr**

Bulletin d'inscription

Stage d'habilitation

DELF initiation (nouveaux examinateurs)

Renouvellement de l'habilitation (examineurs habilités avant 2007)

Groupe 1 (23/02 et 24/02)

Groupe 2 (03/03 et 04/03)

Date

Nom

Prénom

Adresse personnelle

Téléphone

Adresse électronique

Je soussigné(e),

déclare avoir pris connaissance des modalités d'inscription que j'accepte sans réserves et retourne le présent bulletin accompagné du règlement.

Fait à le